AR Prefecture
079-257902205-20230710-2023BU0710B1-DE
Reçu le 20/07/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 juillet 2023

Date de publication : 20/07/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/06/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 15 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 juillet 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Elmano MARTINS)

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Demandes de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale aires protégées

AR Prefecture

079-257902205-20230710-2023BU0710B1-DE
Reçu le 20/07/2023

Demandes de financement
pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale aires protégées

Contexte

Le dispositif « fonds verts » permet de financer les actions pour la mise en œuvre de la stratégie nationale aires protégées. Dans ce cadre et conformément aux orientations définies par la Commission biodiversité, le recrutement d'un chargé de mission pourrait être envisagé sur une durée d'un an pour produire la stratégie des aires protégées du Marais poitevin.

Le budget de 40 000 € pourrait être financé à hauteur de 80 % par les Fonds Verts et de 20 % soit par de l'autofinancement soit par une autre source de financement (en cours de recherche)

Dépenses		Recettes	
Chargé de mission	40 000 €	Fonds verts	32 000 €
		Autofinancement	8 000 €
Total	40 000 €	Total	40 000€

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau d'autoriser le Président :
> à solliciter les fonds verts ainsi que tout autre financeur le cas échéant ;
> à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pascal DUFORESTEL